

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le 25 SEP. 2015

Direction des ressources humaines

Note

Département des relations sociales

à

Mesdames et Messieurs les représentants du
personnel membres du comité technique ministériel

(liste in fine)

Nos réf. : D15003031

Affaire suivie par : Laure QUITARD

Laure.Quitard@developpement-durable.gouv.fr

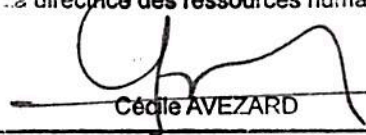
Tél. : 01 40 81 37 47 - Fax : 01 40 81 30 39

Courriel : Rs.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Relevé des votes du CTM du 17 septembre 2015 après-midi.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le relevé des votes du CTM du 17 septembre 2015 après-midi.

La directrice des ressources humaines



Cécile AVEZARD

**COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

Membres titulaires :

Au titre des organisations CGT et FSU :

Monsieur Nicolas BAILLE
Monsieur Yves Antoine CANDÉ
Monsieur Simon LERY
Madame Isabelle PÉRON
Monsieur Gaëtan SILÈNE

Au titre de l'organisation FO :

Monsieur François DENEUX
Monsieur Jean HÉDOU
Monsieur Laurent JANVIER
Madame Hélène VIRGIL

Au titre de l'organisation UNSA Développement durable :

Monsieur Frantz CHOUT
Monsieur Bruno KOUBI
Madame Isabelle VIALLAT

Au titre de l'organisation CFDT :

Monsieur Mohamed ADOUANE
Madame Véronique THYS

Au titre de l'organisation Solidaires Environnement :

Monsieur Yannick DUVAL

Membres suppléants :

Au titre des organisations CGT et FSU :

Monsieur Francis COMBROUZE
Monsieur Norbert BOLIS
Monsieur Charles BREUIL
Monsieur Laurent LE LOCK
Madame Marie-José LELIARD

Au titre de l'organisation FO :

Madame Jacqueline BALZA
Monsieur Gérard COSTIL
Monsieur Didier PENNES

Au titre de l'organisation UNSA Développement durable :

Monsieur Luc BODINATE
Monsieur Alexandre GANTZER
Monsieur Didier SOISSON

Au titre de l'organisation CFDT :

Madame Isabelle MESLIER
Monsieur Jean-Christophe SALUSTE

Au titre de l'organisation Solidaires Environnement :

Monsieur Laurent MÉRINDOL

**Comité Technique Ministériel unique
du
17 septembre 2015**

Relevé des votes

Étaient présents sous la présidence de Monsieur Francis ROL-TANGUY, Secrétaire général :

En qualité de représentants de l'administration :

Michel-Régis TALON, Directeur, adjoint au secrétaire général
Cécile AVEZARD, Directrice des ressources humaines
Philippe CARON, Chef du service du pilotage et de l'évolution des services
Éric LE GUERN, Adjoint à la directrice des ressources humaines
Gérard CHATAIGNER, Chef de service chargé des questions sociales
Anne HARLÉ, Cheffe du département des relations sociales
Laurent PAILLARD, Sous-directeur de l'accompagnement du changement et de l'enseignement supérieur
Régine BRÉHIER, Directrice des affaires maritimes
Lucien FOUCAULT, Sous-directeur du schéma directeur et de la politique des systèmes d'information
Eric BOYON, Chef de la mission d'appui à la maîtrise d'ouvrage informatique
Isabelle ANTOINE, Haute-fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
Nicolas NEIERTZ, Sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse
Marie-Claire DISSLER, Secrétaire générale de la Direction générale de l'aviation civile

En qualité de rapporteur désigné par l'administration :

Point n°2 : Philippe CARON (Chef de service – SG/SPES)
Laurent PAILLARD (Sous-directeur – SG/SPES/ACCESS)

Point n°3 : Régine BRÉHIER (Directrice – DGITM/DAM)

Point n°4 : Anne HARLÉ (Cheffe de département – SG/DRH/RS)
Lucien FOUCAULT (Sous-directeur – SG/SPSSI/PSI)
Eric BOYON (Chef de mission – SG/DRH/MAPMOI)

Point n°5 : Isabelle ANTOINE (Haute-fonctionnaire en charge de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme)

Point d'information sur le projet de bilan social :

Anne HARLÉ (Cheffe de département – SG/DRH/RS)

Point d'information sur le transfert des SIDSIC :

Nicolas NEIERTZ (Sous-directeur – SG/DRH/PPS)
Jean-Pierre SIMONET (Chargé de mission – SG/DRH/MIQ)

Point d'information sur le transfert « Sécurité routière » :

Nicolas NEIERTZ (Sous-directeur – SG/DRH/PPS)

Questions diverses :

- 1- RIFSEEP : état d'avancement des travaux à la DGAC
- 2- CIGEM des attachés : point sur le décret d'adhésion DGAC

En qualité de représentants du personnel :

CGT : Yves-Antoine CANDÉ – Francis COMBROUZE – Isabelle PERON – Gaëtan SILÈNE

FSU : Simon LERY

FO : Jacqueline BALZA – Jean HEDOU – Hélène VIRGIL

UNSA : Bruno KOUBI – Frantz CHOUT – Isabelle VIALLAT

CFDT : Mohamed ADOUANE – Jean-Christophe SALUSTE

Solidaires Environnement : Yannick DUVAL

En qualité d'experts désignés par les organisations syndicales :

Point n°2 :

CGT : Marie-José LELIARD (FNEE CGT)

FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ (SNE-FSU)
Laurent LE LOCK (SNUITAM FSU)
Hervé VULLION (SNUITAM FSU)

FO : Aucun expert désigné

UNSA : Patrick ROGEON (UNSA Développement durable)
Rachid RAHMOUNI (UNSA Développement durable)
Bernard COSSON (UNSA Développement durable)
Didier SOISSON (UNSA Développement durable)
Denis TONDU (UNSA Développement durable)
Diane MOREL-RACINE (UNSA Développement durable)

CFDT : Isabelle MESLIER (UFETAM-CFDT)

Solidaires : Patrice LONGÉ (Solidaires Environnement)

Point n°3 :

CGT : Marie-José LELIARD (FNEE CGT)

FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ (SNE-FSU)
Laurent LE LOCK (SNUITAM FSU)

FO : Aucun expert désigné

UNSA : Patrick ROGEON (UNSA Développement durable)
Rachid RAHMOUNI (UNSA Développement durable)
Bernard COSSON (UNSA Développement durable)
Didier SOISSON (UNSA Développement durable)
Denis TONDU (UNSA Développement durable)
Diane MOREL-RACINE (UNSA Développement durable)

CFDT : Isabelle MESLIER (UFETAM-CFDT)

Solidaires : Patrice LONGÉ (Solidaires Environnement)

Point n°4 :

CGT : Marie-José LELIARD (FNEE CGT)

FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ (SNE-FSU)
Laurent LE LOCK (SNUITAM FSU)

FO : Aucun expert désigné

UNSA : Patrick ROGEON (UNSA Développement durable)
Rachid RAHMOUNI (UNSA Développement durable)
Bernard COSSON (UNSA Développement durable)
Didier SOISSON (UNSA Développement durable)
Denis TONDU (UNSA Développement durable)
Diane MOREL-RACINE (UNSA Développement durable)

CFDT : Magali PEREX (UFETAM-CFDT)
Isabelle ROUSSEAU (UFETAM CFDT)

Solidaires : Patrice LONGÉ (Solidaires Environnement)

Point n°5 :

CGT : Fabienne TATOT (FNEE-CGT)
Marie-José LELIARD (FNEE CGT)

FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ (SNE-FSU)
Laurent LE LOCK (SNUITAM FSU)

FO : Aucun expert désigné

UNSA : Patrick ROGEON (UNSA Développement durable)
Rachid RAHMOUNI (UNSA Développement durable)
Bernard COSSON (UNSA Développement durable)
Didier SOISSON (UNSA Développement durable)
Denis TONDU (UNSA Développement durable)
Diane MOREL-RACINE (UNSA Développement durable)

CFDT : Évelyne PORÉE (UFETAM-CFDT)

Solidaires : Patrice LONGÉ (Solidaires Environnement)

Point d'information sur le projet de bilan social 2014 :

CGT : Marie-José LELIARD (FNEE CGT)

FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ (SNE-FSU)
Laurent LE LOCK (SNUITAM FSU)

FO : Luc DECARRIERE (FEETS-FO)

UNSA : Patrick ROGEON (UNSA Développement durable)
Rachid RAHMOUNI (UNSA Développement durable)
Bernard COSSON (UNSA Développement durable)
Didier SOISSON (UNSA Développement durable)
Denis TONDU (UNSA Développement durable)
Diane MOREL-RACINE (UNSA Développement durable)

CFDT : Isabelle MESLIER (UFETAM-CFDT)
Patrick GROSROYAT (UFETAM-CFDT)

Solidaires : Patrice LONGÉ (Solidaires Environnement)

Point d'information sur le transfert des SIDSIC :

CGT : Marie-José LELIARD (FNEE CGT)

FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ (SNE-FSU)
Laurent LE LOCK (SNUITAM FSU)

FO : Aucun expert désigné

UNSA : Patrick ROGEON (UNSA Développement durable)
Rachid RAHMOUNI (UNSA Développement durable)
Bernard COSSON (UNSA Développement durable)
Didier SOISSON (UNSA Développement durable)
Denis TONDU (UNSA Développement durable)
Diane MOREL-RACINE (UNSA Développement durable)

CFDT : Stéphane BOUTORINE (UFETAM-CFDT)

Solidaires : Patrice LONGÉ (Solidaires Environnement)

Point d'information sur le transfert « Sécurité routière » :

CGT : Marie-José LELIARD (FNEE CGT)

FSU : Jean-Luc CIULKIEWICZ (SNE-FSU)
Laurent LE LOCK (SNUITAM FSU)

FO : Aucun expert désigné

UNSA : Patrick ROGEON (UNSA Développement durable)
Rachid RAHMOUNI (UNSA Développement durable)
Bernard COSSON (UNSA Développement durable)
Didier SOISSON (UNSA Développement durable)
Denis TONDU (UNSA Développement durable)
Diane MOREL-RACINE (UNSA Développement durable)

CFDT : Stéphane BOUTORINE (UFETAM-CFDT)

Solidaires : Patrice LONGÉ (Solidaires Environnement)

Monsieur Francis ROL-TANGUY, Secrétaire général, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec **14** représentants du personnel ayant voix délibérative présents.

Madame Cécile AVEZARD assure les fonctions de secrétaire et FO, celles de secrétaire adjoint de séance.

Ordre du jour

- Point n°1 : Approbation du procès-verbal du CTM du 30 octobre 2014
- Point n°2 : Révision du décret du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées
- Point n°3 : Projet de décret relatif à l'enquête nautique
- Point n°4: Projet d'arrêté relatif à l'accès des organisations syndicales aux technologies de l'information, de la communication dans les services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
- Point n°5 : Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes aux MEDDE et MLETR (2015-2017)
- Point d'information sur le projet de bilan social 2014
- Point d'information sur le transfert des SIDSIC
- Point d'information sur le transfert « Sécurité routière »
- Questions diverses:
- 1- RIFSEEP : état d'avancement des travaux à la DGAC
 - 2- CIGEM des attachés : point sur le décret d'adhésion DGAC

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du CTM du 30 octobre 2014

À la demande de FO, deux corrections sont à apporter au procès-verbal :

Page 6, supprimer le s final du mot « imposées » dans la phrase « Et imposée à double titre, dirais-je pour Force Ouvrière, puisqu'il s'agit de la loi issue des Accords de Bercy que nous sommes la seule organisation syndicale à n'avoir pas signée ».

Page 46, supprimer le mot « permettre » dans la phrase « En fait, nous avons un document qui est un vrai référentiel, qui devrait nous permettre être utile pour l'avenir.... ».

Approbation du procès-verbal :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	3		
UNSA (3)	3		
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	14		

Le procès-verbal du CTM du 30 octobre 2014 est approuvé.

Point n°2 : Projet de décret modifiant le décret n°93-1289 du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées

- **Amendement n°1 proposé par FO :**

L'article 9 du projet de décret modificatif (L'article 8 est rédigé comme suit :)

Supprimer la phrase : « La limite d'âge du président est fixée à soixante-huit ans. »

Votes sur l'amendement n°1 FO :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	3		
UNSA (3)			3
CFDT (2)			2
Solidaires (1)			1
TOTAL (15)	8		6

L'avis du CTM sur l'amendement n°1 FO est favorable.

- **Amendement n°1 proposé par la CGT et la FSU :**

L'article 12 du projet de décret modificatif (L'article 13 est rédigé comme suit :...)

Dans le dernier alinéa, ajouter le mot « deux » entre « Il est assisté de » et « directeurs adjoints... »

Votes sur l'amendement n°1 CGT-FSU :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	3		
UNSA (3)			3
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	11		

L'avis du CTM sur l'amendement n°1 CGT-FSU est favorable.

- **Amendement proposé par l'administration**

Article 12 du décret modificatif (l'article 13 est ainsi modifié :...), paragraphe 2 :

Modifier la rédaction actuelle :

« Le directeur est choisi parmi les ingénieurs du corps des ponts, des eaux et des forêts, après avis du conseil d'administration, sur rapport d'une commission composée de trois membres élus en son sein par le conseil d'administration. Le règlement intérieur de l'établissement précise les modalités de désignation du directeur. »

par : « Le directeur est choisi parmi les ingénieurs du corps des ponts, des eaux et des forêts, après avis du conseil d'administration, sur rapport d'une commission composée de trois membres élus en son sein par le conseil d'administration. Le règlement intérieur de l'établissement précise les modalités de désignation du directeur. »

Votes sur l'amendement proposé par l'administration :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)		5	
FO (4)	3		
UNSA (3)			3
CFDT (2)		2	
Solidaires (1)		1	
TOTAL (15)	3	8	3

L'avis du CTM sur l'amendement proposé par l'administration est défavorable.

- **Amendement n°2 proposé par la CGT et FSU**

L'article 12 du projet de décret modificatif (L'article 13 est rédigé comme suit :...)

Dans le dernier alinéa, remplacer « sont nommés par le directeur de l'école » par « sont nommés par arrêté du ministre chargé du développement durable sur proposition du directeur de l'école »

Votes sur l'amendement n°2 CGT-FSU :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	3		
UNSA (3)			3
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	11		3

L'avis du CTM sur l'amendement n°2 CGT-FSU est favorable.

- **Amendement n°3 proposé par la CGT et la FSU**

L'article 13 du projet de décret modificatif (L'article 14 est ainsi modifié : ...)

Ajouter l'alinéa suivant :

5°) Les mots « Il évalue périodiquement les travaux réalisés dans les centre de recherche » sont remplacés par les mots « Il analyse les résultats des évaluations des travaux réalisés dans les centre de recherche »

Amendement retiré par la CGT et la FSU au bénéfice du contre-amendement proposé par l'administration.

- **Contre-amendement proposé par l'administration**

L'article 13 du projet de décret modificatif (L'article 14 est ainsi modifié : ...)

Retirer, à l'alinéa suivant :

5°) La phrase « Il évalue périodiquement les travaux réalisés dans les centre de recherche ».

Votes sur le contre-amendement proposé par l'administration :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	3		
UNSA (3)	2		1
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	13		1

L'avis du CTM sur le contre-amendement proposé par l'administration est favorable.

- **Amendement n°4 proposé par la CGT et la FSU**

L'article 19 du projet de décret modificatif (L'article 20 est ainsi rédigé : ...)

Dans l'avant dernier alinéa, après « Le directeur prononce la sanction de l'avertissement après avoir entendu les explications de l'intéressé qui peut se faire assister d'une personne de son choix. Il ne peut prononcer les autres sanctions qu'après avoir saisi pour avis » ajouter « la commission administrative paritaire du fonctionnaire ou la commission consultative paritaire du contractuel concerné ainsi que ». La suite restant inchangée (« le conseil d'enseignement et de recherche... »)

Amendement retiré par la CGT et la FSU au bénéfice du contre-amendement proposé par l'administration.

- **Contre-amendement proposé par l'administration**

L'article 19 du projet de décret modificatif (L'article 20 est ainsi rédigé : ...)

Dans l'avant dernier alinéa, compléter ainsi : « Le directeur prononce la sanction de l'avertissement après avoir entendu les explications de l'intéressé qui peut se faire assister d'une personne de son choix. Il ne peut prononcer les autres sanctions qu'après avoir saisi pour avis, **sans préjudice des commissions administratives paritaires et commissions consultatives paritaires compétentes**, le conseil d'enseignement et de recherche,... »

Votes sur le contre-amendement proposé par l'administration :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	3		
UNSA (3)	2		1
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	13		1

L'avis du CTM sur le contre-amendement proposé par l'administration est favorable.

Le Président du CTM retient :

- l'amendement proposé par l'administration ;
- le contre-amendement proposé par l'administration à l'amendement n°3 proposé par la CGT et la FSU ;

- le contre-amendement proposé par l'administration à l'amendement n°4 proposé par la CGT et la FSU
et soumet le texte ainsi amendé aux votes.

Votes sur le projet de décret modifiant le décret du 8 décembre 1993 relatif à l'ENPC :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)			5
FO (4)			3
UNSA (3)			3
CFDT (2)			2
Solidaires (1)			1
TOTAL (15)			14

L'avis du CTM sur le projet de décret modifiant le décret n°93-1289 du 8 décembre 1993 relatif à l'École nationale des ponts et chaussées est réputé avoir été donné.

Point n°3 : Projet de décret relatif à l'enquête nautique

Après débat et en accord avec les représentants du personnel présents ayant voix délibérative, le Président a retiré ce point de l'ordre du jour.

Point n°4 : Projet d'arrêté relatif à l'accès aux organisations syndicales aux technologies de l'information et de la communication dans les services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

- **Amendement proposé par l'UNSA Développement durable :**

Article 13, dernier alinéa : « Dans le cas du site intranet indépendant, la consultation du site pourra, à la demande, être permise depuis internet. Mais la mise à jour du contenu du site, pour des raisons de sécurité, ne peut se faire que depuis un accès au réseau intranet. »

Modifier ainsi : « Dans le cas du site intranet indépendant, la consultation du site pourra, à la demande, être permise depuis internet. La mise à jour du contenu du site, pour des raisons de sécurité, doit se faire depuis un accès au réseau intranet. Toutefois, elle sera possible depuis le réseau internet si l'organisation syndicale souhaite mettre cette option en œuvre sous réserve que le niveau de sécurité informatique et les équipements disponibles le permettent. »

L'amendement déposé par l'UNSA Développement durable est retiré au profit du contre-amendement proposé par l'administration.

- **Contre-amendement proposé par l'administration :**

Modifier la rédaction de l'alinéa 3 de l'article 13 selon les dispositions suivantes :

« Dans le cas de site intranet indépendant, la consultation du site pourra, à la demande, être permise depuis internet. Mais la mise à jour du contenu du site, pour des raisons de sécurité, ne

peut se faire que depuis un accès au réseau intranet, ou, sur demande expresse de l'organisation syndicale, depuis internet avec la mise en œuvre de mesures de sécurité complémentaires. »

Votes sur le contre-amendement proposé par l'administration:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)	3		
UNSA (3)	3		
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	14		

L'avis du CTM sur le contre-amendement proposé par l'administration est favorable.

Le Président retient le contre-amendement proposé par l'administration et soumet le texte ainsi amendé aux votes.

Votes sur le projet d'arrêté TIC amendé :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)		3	
UNSA (3)	3		
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	11	3	

L'avis du CTM sur le projet d'arrêté relatif à l'accès aux organisations syndicales aux technologies de l'information et de la communication dans les services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité est favorable.

Point n°5 : Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes aux MEDDE et MLETR (2015-2017)

Votes sur le plan d'action :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGT-FSU (5)	5		
FO (4)		3	
UNSA (3)	3		
CFDT (2)	2		
Solidaires (1)	1		
TOTAL (15)	11	3	

L'avis du CTM sur le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes aux MEDDE et MLETR (2015-2017) est favorable.

Les points d'information sur le transfert des SIDSIC et le transfert « Sécurité routière » n'ont pas donné lieu à vote.

Le point d'information sur le projet de bilan social 2014 et les questions diverses ont été retirés de l'ordre du jour en séance.

Fait à la Défense, le **25 SEP. 2015**

La directrice des ressources humaines

Cécile AVEZARD